

De la théorie à l'action Trois expériences revues

Andrée Ménard

Number 24, Summer 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18633ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ménard, A. (1984). De la théorie à l'action : trois expériences revues. *Continuité*, (24), 41–43.

Le Conseil de la culture de la région de Québec (CCRQ) publiait, en janvier 1981, les résultats d'une étude¹ effectuée auprès de trois corporations responsables de la restauration, à des fins communautaires et touristiques, d'éléments du patrimoine bâti en milieu rural. Il entendait proposer un modèle de fonctionnement basé sur l'expérience de la Société du vieux presbytère de Deschambault et des corporations du Vieux moulin Marcoux et de la Seigneurie des Aulnaies. Or, la règle n'existe pas. L'implication des collectivités concernées s'est rapidement imposée comme atout majeur à la concrétisation de tels projets. Malgré la similitude des moyens utilisés, ces trois organismes se sont distingués par la démarche d'animation qu'ils ont privilégiée pour s'assurer leur appui.

Trois ans plus tard, le CCRQ s'est intéressé aux opérations de gestion auxquelles ces corporations doivent maintenant se mesurer dans le respect des engagements pris à l'endroit de leurs milieux respectifs. . .

LA RESTAURATION

D'architecture normande, le vieux presbytère de Deschambault s'intègre à un ensemble conventuel formé de l'église, du couvent, du presbytère actuel, de la Salle des habitants et du cimetière. Successivement utilisé, depuis 1818, à des fins d'habitation, d'éducation, d'entreposage et de commerce, l'édifice est partiellement restauré, à la suite de son classement, en 1956. La Société du vieux presbytère de Deschambault jouissait ainsi d'une situation privilégiée pour compléter, en 1971, les travaux du futur centre communautaire.

Le cas du Vieux moulin Marcoux diffère de façon notable. Une ancienneté insuffisante, la perte de son intégrité architecturale et un investissement financier trop élevé ont été invoqués pour motiver le refus qu'on a opposé à une demande de classement de l'imposant moulin de pierre de Pont-

Rouge, construit en 1870. Témoin du développement économique d'une paroisse naissante, sa reconversion fut qualifiée de «réussite collective»². Elle représente certes l'exemple le plus significatif de prise en charge communautaire d'un tel type de bâtiment et de son intégration à l'environnement physique, social et culturel. Huit ans de travaux et une succession ininterrompue d'activités de sensibilisation, d'information et de financement auront mobilisé plus de 500 bénévoles à la mise en place d'un centre socio-culturel régional.

Édifice de style néo-classique de 1853, le manoir des Aulnaies

s'élève au centre d'un domaine boisé de dix-sept acres où s'entrecroisent jardins et sentiers. Il côtoie un moulin de pierre de trois étages érigé en 1842. L'acquisition du manoir et du site par le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche en 1963 et leur classement, deux ans plus tard, laissaient supposer une action planifiée de protection et de mise en valeur. Or, négligés par leur propriétaire, ils ont été victimes de vandalisme et du temps.

Lorsqu'elle met en veilleuse, après 10 ans d'insuccès, un projet de reconstitution du Village du Bas-Canada, la Corporation de la Seigneurie des Aul-

naies décide de se consacrer, en 1974, à la rénovation des édifices en place à l'aide de bénévoles et d'un personnel rémunéré par des programmes fédéraux d'emploi. Une réclamation de 80 000\$ de l'Office de la construction du Québec y met un frein: l'organisme invoque le non-respect du décret en raison de l'engagement de travailleurs sans carte de compétence ainsi que le versement de salaires non conformes. Cette situation inattendue allait forcer l'intervention du ministère des Affaires culturelles (MAC) qui, à la fin de 1976, engage 600 000\$ au parachèvement des travaux.

La persévérance des regrou-

De la théorie à l'action TROIS EXPÉRIENCES REVUES



La seigneurie des Aulnaies.



Le vieux presbytère de Deschambault.

long processus de conciliation des parties en cause.

La nature des dossiers qu'il traite par la suite confirme l'intérêt premier de l'organisme aux questions de patrimoine. En 1980 cependant, le nouveau conseil d'administration repense son orientation, soucieux d'harmoniser ses relations avec la collectivité. Pour ce faire, il maximise l'utilisation des espaces disponibles, fait place à des activités organisées par des tiers, favorise la rencontre de citoyens partageant un même intérêt culturel et maintient, au moyen d'expositions et de tours guidés, l'accessibilité au site que fréquentent 3 000 visiteurs entre le 23 juin et la mi-août. Le conseil offre un soutien technique à des projets locaux qu'il parraine à l'occasion auprès des bailleurs de fonds. Maître d'oeuvre à son tour, il créait, l'an dernier, une vingtaine d'emplois destinés à l'animation estivale, à l'aménagement de sentiers et à l'amélioration du presbytère et de la Salle des habitants dont il assume maintenant l'entretien et la gestion.

Rassurée dans sa nouvelle approche par une augmentation appréciable du nombre de ses membres et par une fréquentation accrue du presbytère, la Société n'entend toutefois pas se soustraire à son rôle d'éducateur. À preuve, la production récente d'un diaporama sur l'histoire locale et un projet de mise en valeur des artefacts découverts au cours des fouilles archéologiques dans la municipalité.

À la Seigneurie des Aulnaies, la conjoncture est fort différente. Conjuguant culture et tourisme, elle accueille aujourd'hui 18 000 visiteurs en période estivale à qui elle propose un retour dans l'histoire. La reconstitution d'époque de certaines pièces du manoir, la remise en fonction du moulin et des expositions en soutiennent l'interprétation.

Sa double vocation nécessite des moyens renouvelés pour satisfaire les nombreuses clientèles qu'elle entend desservir. La Corporation recherche actuellement une solution viable qui permettrait de combiner la formule conventionnelle de vi-

pements aura ainsi surmonté les obstacles engendrés par la complexité des relations qu'ils ont entretenues avec les gouvernements. Cette complexité réfère à la nébulosité des politiques d'aide financière du MAC et des subventions à l'emploi provenant d'Ottawa. C'est ce que laissait entrevoir une partie de l'étude du CCRQ. Avec une détermination semblable, ces groupes se sont engagés, dans un deuxième temps, à mettre en place une structure d'animation et de gestion. Faisant appel aux mêmes ressources, ils se sont heurtés aux mêmes difficultés.

ANIMATION ET GESTION

À Pont-Rouge, ateliers et comptoir d'artisanat, expositions artistiques et thématiques à la galerie Raymond-Turgeon et à la résidence du meunier, spectacles à la salle polyvalente et à la boîte à chansons marqueront la quatrième saison du moulin Marcoux, de mai à octobre. Le choix des activités et leur réalisation relèvent de cinq comités bénévoles auxquels est

rattaché un coordonnateur rémunéré.

Intimement liée au projet qu'elle a édifié avec sa communauté, la Corporation du moulin Marcoux n'entend pas en modifier le contenu. Seule est remise en question l'opération des spectacles de la grande salle par des bénévoles. Limité dans le choix de sa programmation par l'exiguïté des lieux (150 places) et leur faible rentabilité, elle doit de plus assurer le suivi des négociations et de la promotion. Elle préférerait aujourd'hui en confier la gestion à des particuliers.

Confrontée annuellement à un problème de juridiction relatif au financement des postes en animation culturelle, la Corporation de Pont-Rouge suscitait à l'automne 1982, la création de la fondation Marcoux-Déry. Les intérêts d'une importante mise de fonds à laquelle s'ajoutent les revenus de vente, la cotisation de ses 259 membres ainsi que des octrois municipaux et privés allaient désormais assurer le financement de ses opérations. De plus, une entente de service

avec la Commission scolaire prévoit le prêt d'équipement et de matériel nécessaires aux ateliers. Ainsi, malgré les difficultés déjà rencontrées, la Corporation relève maintenant le défi de restaurer la maison Déry à des fins récréatives et touristiques.

À Deschambault, une approche activiste caractérise les quatorze ans d'existence de la Société du vieux presbytère. Dès 1972, elle transforme la résidence du clergé en un véritable quartier général des loisirs socio-culturels en favorisant la création de nouvelles structures et de nombreux projets d'animation. Circuits, expositions, diaporamas sont conçus comme outils de sensibilisation au patrimoine local dont elle entend défendre l'intégrité. Elle s'oppose notamment, en 1974, à la démolition de la Salle des habitants, cédée par la Fabrique au gouvernement fédéral en vue de la construction d'un bureau de poste. Mal informée, la population a tenu la Société seule responsable des inconvénients subséquents à l'application de l'aire de protection et au

sites guidées à une animation théâtrale semblable à celle que l'on a expérimentée avec succès l'an dernier. Elle consent donc des efforts à la conception de programmes de formation du personnel d'accueil et de matériel didactique à l'intention du milieu scolaire. D'un même souffle, elle accorde une attention particulière à la promotion du site et à l'identification de nouveaux marchés pour écouler les 20 000 livres de farine qu'elle produit annuellement.

Les revenus de vente (billetterie, souvenirs, farine) et la contribution municipale sont nettement insuffisants pour pallier aux charges fixes, à l'hy-

pothèque du moulin ainsi qu'aux salaires d'un gérant, du meunier, de son assistant, de quatre préposés à l'accueil et des huit guides qui forment l'équipe saisonnière. La Corporation doit donc constamment recourir aux subventions à l'emploi à des fins de recherche, d'animation et d'entretien de la Seigneurie.

La coordination des activités et l'administration d'un site de cette envergure ont été assurées jusqu'à maintenant par les neuf membres du conseil d'administration. Le besoin d'une permanence s'impose.

La décision récente du MAC de subventionner les res-

sources humaines pour les sites en phase d'implantation devrait permettre à l'organisme de consolider son opération et de parfaire le concept d'un futur centre d'interprétation du système seigneurial au Québec.

DES COLLABORATIONS NÉCESSAIRES

L'exercice quotidien de la gestion immobilière tout comme l'expérience passée de restauration auront incité ces trois regroupements à faire preuve de réalisme dans l'élaboration de projets futurs. Ils ont certes démontré leur aptitude à

mener à terme des réalisations d'envergure et à en assurer le suivi. Ceci ne minimise en rien leurs difficultés à maintenir la qualité des services et la collaboration des intervenants à leur devenir.

L'aide gouvernementale disponible se traduit essentiellement par la création d'emplois, de courte durée. Les programmes sont multiples, leurs modalités constamment modifiées et les fonds insuffisants. La demande d'effectifs doit être doublée pour s'assurer le minimum requis.

Les politiques de contribution du MAC réfèrent au même scénario. On distribue au compte-goutte l'information relative aux programmes en cours, tout en exigeant des milieux concernés une participation financière souvent irréaliste si l'on tient compte de leur situation géographique et des faibles densités de population. Dorénavant, les municipalités devront s'associer à la gestion des projets de cette nature. Intention louable, cette association n'en demeure pas moins difficilement opérationnelle. Le plus souvent, leur intervention sera de l'ordre d'une modeste contribution. Elles justifieront leur prudence par les expériences antérieures. Le bénévolat a ses limites. Craignant avec raison d'épuiser cette ressource, les corporations y font maintenant appel avec modération.

Devant cet état de fait, faut-il se surprendre de la défection d'un nombre important de groupes locaux à la cause? L'expérience des corporations de Deschambault, de Pont-Rouge et du Village-des-Aulnaies vient réaffirmer le concours indispensable des citoyens à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti et rappeler aux autorités l'importance de soutenir leurs efforts par des politiques de contribution incitatives.

1) Pierre Lessard, *Trois démarches de sensibilisation et d'animation d'un milieu amorcées par un groupe de travail autour d'un élément du patrimoine bâti*, publié par le Conseil de la culture de la région de Québec, janvier 1981.
2) Voir *Continuité* n° 22 (été 1983), p. 35.

Andrée Ménard ■



Le vieux moulin Marcoux de Pont-Rouge.